

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 27 MARS 2025****Présents : 65****Votants : 77****Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 mars 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°16

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président expose :

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les orientations politiques déterminées par les élus,

Considérant le déroulement de carrières des agents de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

CREATIONS DE POSTES

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Type d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
Social	Aire d'accueil GDV	Agent.e de service polyvalent en milieu rural	Adjointes techniques territoriaux	Permanent	17 h 30	17 681 €
Ressources et Moyens	Service de remplacement des secrétaires de mairie	Secrétaire de mairie remplaçant.e	Rédacteurs territoriaux	Permanent	35 h	38 402 €

AR Prefecture

063-200070761-20250327-2025_03_27_16-DE
Reçu le 07/04/2025AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Ressources et moyens	Assistance aux communes	Secrétaire de mairie – appui technique	Rédacteurs territoriaux	Permanent	35 h	39 022 €
Aménagement durable du territoire	Habitat	Chargé.e de projet vacances locatives	Technicien ou rédacteur	CDD projet	35 h	38 141 €
Enfance jeunesse	Crèche	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Permanent	35 h	39 721 €
Technique	Parc auto	Apprenti opérateur de maintenance	Apprenti	Apprenti	35 h	13 200 €
Technique	Déchets	Agent.e de déchetterie	Adjoint technique, agent de maîtrise territorial	Permanent	35 h	28 368 €
						214 535 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver :

- les créations de postes ci-dessus présentées
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.
- et de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 8 avril 2025



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER